



18-84

**EN CONSÉQUENCE Sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte , **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que** Monsieur le Maire Jean-Pierre Turcotte ainsi que Madame Sylvie Beaulieu, Directrice générale / secrétaire trésorière soient autorisés à signer la convention d'aide entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Municipalité de Sainte-Famille de-l'Île-d 'Orléans.

**5.PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE**

18-85

**Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 19 h 15.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.